



Paris, le 18 février 2013

## Communiqué de presse

### La gestion ISR française clarifie son Code de transparence et le rend conforme à la Loi Grenelle 2

Le **Code de Transparence pour les fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) ouverts au public**<sup>1</sup> a été actualisé pour la deuxième fois par l'AFG - Association Française de la Gestion financière - en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif), dans le cadre d'un groupe de travail présidé par Paul de Marcellus, Membre de la Commission ISR de l'AFG et Vice-Président du FIR. Cette nouvelle version du Code a été approuvée par les conseils d'administration de l'AFG et du FIR et validée au niveau européen par le Board de l'Eurosif.

Les objectifs de ce Code demeurent inchangés :

- améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR pour les investisseurs/épargnants,
- renforcer l'auto-régulation par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

Les modifications apportées à ce Code visent à :

- **Le simplifier pour en accroître la lisibilité** par :
  - la réduction du nombre de questions,
  - la fusion du Code et de son manuel d'utilisation,
  - l'homogénéisation du format des réponses par la recommandation faite aux sociétés de gestion de rédiger un document comprenant de 10 à 30 pages.
- **Le compléter par des questions relatives à l'utilisation éventuelle de nouveaux instruments financiers.**
- **Intégrer les questions définies par le décret d'application de l'article 224 de la loi Grenelle II relatif à l'information des souscripteurs par les sociétés de gestion des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (dits ESG) pris en compte dans leur politique d'investissement. L'adhésion au Code de Transparence permet ainsi aux sociétés de gestion de se conformer aux attentes de la Loi Grenelle II.**

Cette initiative témoigne du rôle important et du dynamisme en matière d'ISR de la Place de Paris, souligné par Paris Europlace.

L'AFG, le FIR et Eurosif se réjouissent de cette nouvelle avancée de l'industrie de la gestion en matière de transparence et d'amélioration de l'information des épargnants au moment où les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont mieux définis et appréhendés et voient leur importance s'accroître légitimement. Ainsi, alors que le marché de l'ISR connaît depuis plusieurs

---

<sup>1</sup> Le Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public est la version française du Code de Transparence Européen. L'adhésion à celui-ci a été dès 2010 rendue obligatoire pour tous les fonds estampillés ISR ouverts au public adhérant à l'AFG ou au FIR.

années une croissance forte en termes d'encours (+69% en 2011) et qu'apparaissent de nouvelles attentes, notamment avec l'utilisation de nouveaux instruments financiers et techniques financières, les trois associations espèrent que ce nouveau Code contribuera à la poursuite du développement de l'ISR en France et en Europe.

\*  
\* \*

### **A propos de l'AFG**

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 2 600 milliards d'euros d'actifs, dont plus de 1 400 milliards d'euros sous forme de gestion collective (1er rang européen et 2e rang mondial après les Etats-Unis). La France est leader dans la gestion de fonds ISR en Europe.

L'AFG a très tôt, notamment par la mise en place d'une Commission ISR, aujourd'hui présidée par Philippe Zaouati, décidé d'apporter son plein appui au développement en France de la gestion financière socialement responsable. Lieu d'échanges et d'information, cette commission est active dans des domaines aussi concrets que l'élaboration de codes de transparence, l'animation et la participation aux activités de Place relatives à l'ISR. Cette commission a joué, et joue actuellement, un rôle majeur dans la constitution et le fonctionnement de la chaire de recherche "Finance Durable et Investissement Responsable".

Cette implication de l'AFG dans l'ISR se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne salariale et épargne retraite notamment) et de la qualité des actifs (action résolue en matière de gouvernement d'entreprise...), leviers du bon financement de l'économie et d'une protection efficace des intérêts des épargnants.

### **A propos du FIR**

Le FIR - Forum pour l'Investissement Responsable - est une association multipartite qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notation extra-financière, conseils investisseurs, organisations de place et syndicales, mais aussi des universitaires et des professionnels engagés.

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des institutions et des leaders d'opinion ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance au travers, notamment, de la plateforme CorDial. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (Principles for responsible Investment), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. En 2010, le FIR a lancé la *Semaine de l'ISR* qui, chaque année en octobre, compte plusieurs dizaines d'événements partout en France.

Le FIR est Administrateur et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

### **A propos d'Eurosif**

Le Forum Européen de l'Investissement Responsable, Eurosif, est l'Association européenne de promotion des pratiques d'investissement durable et responsable. A but non lucratif, Eurosif travaille en partenariat avec les forums nationaux européens partageant la même mission et s'appuie sur un vaste réseau de membre affiliés. Ce réseau rassemble un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions. Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable.

**Contacts** : Dominique Pignot, directrice de la communication de l'AFG, [d.pignot@afg.asso.fr](mailto:d.pignot@afg.asso.fr), 01 44 94 94 17  
Laure Delahousse, directrice des gestions spécialisées de l'AFG, [l.delahousse@afg.asso.fr](mailto:l.delahousse@afg.asso.fr), 01 44 94 94 39  
Audrey Hyvernât, responsable ISR de l'AFG, [a.hyvernât@afg.asso.fr](mailto:a.hyvernât@afg.asso.fr), 01 44 94 96 63  
Grégoire Cousté, délégué général du FIR, [gregoire.couste@frenchsif.org](mailto:gregoire.couste@frenchsif.org), 09 72 27 23 08  
François Passant, directeur exécutif d'Eurosif, [francois@eurosif.org](mailto:francois@eurosif.org), +32 22 74 14 35